



L LABOUR **20**
JAPAN 2019

PRIORITÉS DU L20 **POUR LE SOMMET** **DU G20**

OSAKA, JAPON, 28-29 JUIN 2019

Depuis la réunion des dirigeants du G20 à Buenos Aires, les signes d'un nouveau ralentissement de la croissance économique mondiale continuent de s'accumuler tandis que l'inégalité économique, les risques financiers mondiaux et l'instabilité climatique se sont aggravés. La proportion des revenus du travail dans le PIB diminue et les salaires stagnent par rapport à la productivité. Des millions de travailleurs gagnent moins que ce qu'il faut pour vivre décemment, et voient l'inflation réduire encore la valeur de leur salaire. L'inégalité est forte et continue d'augmenter, ce qui présente une considérable menace pour la cohésion sociale et une croissance économique inclusive. La CNUCED annonce que la dette mondiale est trois fois plus élevée que le rendement mondial. Une répartition extrêmement déséquilibrée des revenus oblige les ménages à compenser leurs insuffisances budgétaires par les dettes, et les gouvernements font de même pour combler les déficits émanant de la fraude et de l'évasion fiscales à grande échelle. Par ailleurs, un récent rapport de l'OCDE constate que la dette obligataire des entreprises s'élève aujourd'hui à 13.000 milliards de dollars, soit le double du niveau de la dette avant la crise financière. D'importantes dettes d'entreprises vont arriver à terme au cours des prochaines années. Si le ralentissement de la dynamique économique s'ajoute à ces vulnérabilités financières, une crise plus profonde que prévue pourrait se produire.

La numérisation pourrait créer d'immenses opportunités pour tous; toutefois, comme dans de nombreux autres domaines, seule une petite élite pilote la transformation, notamment en contrôlant le *big data* et les réseaux. Rien ne garantit que le changement technologique puisse se traduire par des améliorations sociales pour les personnes, les familles et les populations qui travaillent. Les travailleurs ne doivent pas supporter les coûts générés par la transition, sous la forme de pertes d'emplois, de détérioration des conditions de travail et de hausse de l'inégalité de genre et d'autres inégalités.

Plus important encore, la crise climatique menace les moyens de subsistance de milliards de personnes et oblige déjà des millions de citoyens à migrer. Les scientifiques attirent l'attention sur le fait que le coût de l'inaction ou des retards supplémentaires sera nettement plus élevé, en particulier pour les populations vulnérables des économies en développement, en transition et industrielles.

Le G20 et d'autres gouvernements, avec les partenaires sociaux, doivent intensifier leurs efforts pour lutter efficacement contre ces difficultés et atteindre les ODD, plus précisément l'Objectif 8 sur le plein emploi productif et le travail décent pour tous, et l'Objectif 10 sur la réduction des inégalités. Les dirigeants du G20 endossent une lourde responsabilité mais exercent aussi une grande influence pour conduire la communauté internationale à la réussite.

Un Nouveau contrat social est nécessaire pour diminuer la précarité et les inégalités issues du modèle économique mondial actuel et rétablir la confiance de la population à l'égard des gouvernements et des institutions, ainsi qu'une Garantie universelle de travail qui repose sur les Principes et les droits fondamentaux au travail de l'OIT – liberté d'association, droit de négociation collective, élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination sous toutes ses formes –, et prévoit un salaire décent, une bonne gestion du temps de travail et des normes de santé et de sécurité.

L'Agenda 2030 définit les travailleurs comme des agents de développement; c'est pourquoi il conviendrait de promouvoir et de renforcer leurs actions en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques aux niveaux national, régional et mondial. Pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, le G20 doit mettre en œuvre tous les engagements déjà pris en faveur du travail décent, du respect et de la promotion du droit de s'organiser et de négocier collectivement, et de tous les droits fondamentaux au travail. Dans cette perspective, les dirigeants du G20 devraient:

Pour promouvoir le travail décent

1 Garantir un salaire minimum vital et la négociation collective. Pour créer un environnement dans lequel chacun peut gagner un salaire suffisant pour vivre dans la dignité, les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, doivent assurer des salaires minimum vitaux fixés en fonction du coût de la vie, avec des mises à jour régulières tenant compte de l'inflation. Comme convenu sous la présidence turque, le G20 devrait suivre et inverser l'évolution négative de la proportion des revenus du travail. En outre, il est essentiel de garantir et de promouvoir les droits de négociation collective sur les salaires, notamment au niveau sectoriel, pour une rémunération et une compensation justes des travailleurs. Il est possible d'étendre la couverture des conventions collectives en soutenant les syndicats pour les aider à entrer en contact avec les travailleurs, y compris les personnes qui occupent des formes de travail nouvelles et atypiques.

2 Promouvoir le dialogue social en faveur de la cohésion sociale avec la paix et la démocratie. Le dialogue social est un processus ou mécanisme démocratique qui garantit la dimension durable et inclusive du développement socioéconomique et il renforce la responsabilité et la transparence. Pour promouvoir un véritable dialogue social, le G20 devrait consolider les cadres institutionnels efficaces reposant sur le respect total de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

3 Garantir le droit à la protection sociale. Établir des socles de protection sociale suffisants, amplifier et étendre les prestations de protection sociale, conformément à la Convention n°102 et à la Recommandation n°202 de l'OIT, pour parvenir à une couverture universelle. Comblent les lacunes présentes dans la couverture des personnes occupant des formes de travail atypiques ou travaillant dans l'économie informelle. Assurer un financement suffisant et prévisible de la protection sociale; parallèlement, les mesures qui favorisent la durabilité des dépenses de protection sociale ne doivent pas compromettre l'accès des travailleurs à la protection sociale ni son efficacité. Accroître la transférabilité des contributions et des prestations de sécurité sociale au moyen de mécanismes régionaux et multilatéraux.

4 Lutter contre la durée excessive du temps de travail et améliorer la gestion des heures de travail. Les travailleurs ont besoin d'une plus grande autonomie en ce qui concerne le temps de travail, avec une durée maximum du temps de travail. Fixer un nombre d'heures minimum garanti pour offrir une meilleure sécurité économique aux travailleurs ayant des contrats à horaires variables et aux personnes sous-employées. Supprimer les contrats «zéro heure». Réglementer pour faciliter le droit de se déconnecter du travail.

5 Atteindre l'égalité de traitement dans l'emploi. Éliminer la discrimination fondée sur la relation d'emploi, l'origine et le genre à l'aide d'une législation solide sur l'égalité de traitement et de mesures efficaces pour l'appliquer. Remédier à la mauvaise classification des travailleurs de la part d'employeurs qui cherchent délibérément à contourner la réglementation de l'emploi et à échapper aux obligations y afférentes, ainsi qu'aux contributions fiscales ou parafiscales.

6 Étendre les protections juridiques aux travailleurs informels. Agir davantage pour formaliser l'économie informelle, conformément à la Recommandation n°204 de l'OIT, et appliquer les protections du droit du travail aux travailleurs qui exercent des activités économiques de manière informelle. Renforcer l'inspection du travail, en particulier les services chargés de la question du travail informel. En outre, compte tenu du développement des entreprises en plateformes, l'extension de la protection du droit du travail aux travailleurs vulnérables, aux faux travailleurs indépendants et aux personnes qui se trouvent dans une relation de travail dépendante est une question à la fois d'ordre national et transfrontalier.

7 Protéger les droits des travailleurs migrants. Mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières des Nations Unies, et multiplier les efforts pour combattre la migration clandestine et la traite des êtres humains en appliquant le Protocole de Palerme. Ratifier et mettre en œuvre la Convention n°143 de l'OIT, qui s'applique aux travailleurs migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Les travailleurs migrants devraient être informés des droits et des règles concernant les lois liées au travail, les régimes de sécurité sociale, etc. dans leur langue maternelle ou dans une langue qu'ils comprennent. Par exemple, une structure unique de consultation et de soutien où les travailleurs migrants peuvent s'exprimer dans leur propre langue pourrait les aider. Améliorer le respect de la loi et renforcer l'inspection du travail pour garantir la protection des droits des migrants et poursuivre les employeurs qui bafouent les lois et les réglementations. De plus, le système brutal de la *Kafala* dans les pays du Golfe devrait être immédiatement supprimé pour mettre fin à cette forme particulièrement pernicieuse d'esclavage moderne.

8 Garantir les droits des travailleurs dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Mettre en œuvre les engagements pris à l'égard des chaînes d'approvisionnement et prendre des mesures immédiates pour lutter contre les salaires injustes, l'instabilité de l'emploi, le travail informel, le travail des enfants, le travail forcé et la traite d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement. Accroître le niveau de responsabilité des entreprises en matière de droits humains et de protection de l'environnement, et veiller au respect des règles internationales adoptées par les Nations Unies, l'OIT et l'OCDE, notamment en renforçant le dialogue social et la représentation des travailleurs. Le G20 devrait montrer l'exemple en exigeant la diligence raisonnable pour les droits humains et l'application des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

9 Augmenter l'investissement public dans l'économie des soins. Les recherches réalisées par le L20 montrent que l'investissement public dans l'économie des soins offre un immense potentiel pour la création d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois et leur formalisation, avec un impact particulièrement positif sur les femmes, car cela permet non seulement de réduire le travail de soins non rémunéré et les autres responsabilités familiales qui empêchent les femmes d'accéder à l'emploi, mais aussi de créer de nouvelles opportunités professionnelles. En soutenant la présence des femmes sur le marché du travail, ces mesures peuvent également contribuer à compenser la diminution de la main-d'œuvre due au vieillissement de la population. L'investissement dans l'économie des soins stimule la croissance et réduit les inégalités. Ratifier et appliquer la Convention sur les

travailleuses et travailleurs domestiques afin de formaliser des millions d'emplois occupés en grande partie par des femmes qui subissent des mauvais traitements et manquent d'accès à la protection sociale et aux mesures de sécurité minimales au travail.

... pour promouvoir davantage l'égalité de genre

1 Éliminer la violence fondée sur le genre. Soutenir l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle Convention et d'une Recommandation de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier, éviter et réparer la violence sexiste, notamment dans le droit pénal, le droit civil et le droit du travail, et promouvoir le congé pour violence familiale dans la législation.

2 Favoriser l'égalité de genre sur le marché du travail et intégrer la dimension de genre à toutes les décisions politiques. Nous demandons, au moyen des lois et d'autres institutions, un environnement de travail qui prévient et interdit la discrimination et le harcèlement, promeut le salaire égal pour un travail de valeur égale, et met fin à la ségrégation professionnelle, au plafond de verre et aux obstacles à la promotion professionnelle des femmes.

... pour parvenir à une transition juste vers une économie zéro carbone

1 Promouvoir la transition juste pour atténuer le changement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a signalé que la température mondiale avait déjà augmenté de 1,2°C approximativement par rapport à son niveau de l'époque préindustrielle. Pour atteindre l'objectif internationalement approuvé de 2°C et garder une chance de rester dans la limite de 1,5°C, il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 45% d'ici à 2030, en se basant sur les niveaux de 2010, pour parvenir à zéro émission nette autour de 2050. L'élément essentiel de ces politiques ambitieuses réside dans la mise en œuvre de mesures de transition juste qui prennent pleinement en compte l'impact social des politiques climatiques et l'incidence sur les travailleurs et leur famille.

... pour garantir que les bienfaits de l'innovation technologique profitent à tous

1 Créer un cadre international pour l'innovation technologique centrée sur l'humain. Lancer une initiative visant à créer un cadre normatif mondial qui favorise une gestion des données transparente, la protection des données personnelles et la confidentialité, le respect de la réglementation et de la loi dans le cyberspace, l'industrialisation numérique et la réduction de la fracture numérique, la répartition des monopoles, la protection des droits des travailleurs et la participation des travailleurs à la mise en place et à l'application des nouvelles technologies. Les négociations annoncées de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'e-commerce risquent de ralentir la réalisation de tous ces objectifs parce qu'elles cherchent à limiter les compétences des gouvernements en matière de réglementation et d'exécution des lois. Le G20 devrait encourager un effort multilatéral en dehors de l'OMC pour, entre autres, créer une norme minimum sur la protection, l'accès et l'utilisation des données personnelles, notamment les données des travailleurs, protéger les droits des travailleurs contre des décisions souvent discriminatoires générées par des algorithmes, et réglementer l'imposition des activités numériques.

2 Préparer la main-d'œuvre à l'adoption et à la diffusion des nouvelles technologies. Pour garantir des emplois justes et équitables à l'ère du numérique, le G20 devrait être au premier plan de l'adoption de la Garantie universelle de travail, comme prévu par la Commission sur l'avenir du travail de l'OIT. Nous devons parvenir à une transition dans laquelle les opportunités telles que le renforcement des compétences professionnelles, l'éducation et la formation tout au long de la vie sont disponibles pour tous de manière

égale. Commencer immédiatement à améliorer et à étendre leurs régimes de protection sociale de sorte qu'ils soient prêts à faire face à la perte d'emplois et à la baisse de mobilité des travailleurs résultant de la numérisation des activités. Faire en sorte que le Nouveau contrat social et la Garantie universelle de travail figurent dans la Déclaration qui devrait être adoptée lors de la Conférence internationale du Travail de 2019.

3 Prendre des mesures en amont pour garantir les droits du travail et la négociation collective dans le cas du travail en plateformes. Les entreprises travaillant en plateformes recourent à des formes de travail atypiques pour éviter d'assumer la responsabilité des relations d'emploi et les obligations financières que cela comporte. Les gouvernements devraient lutter contre ces lacunes en termes de gouvernance et de réglementation et veiller à ce que les travailleurs occupant ce type d'emploi bénéficient de tous les droits du travail, conformément à la Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi de septembre 2018. Plus précisément, la loi sur la concurrence existant dans diverses instances juridictionnelles ne devrait pas faire obstacle au droit fondamental de tous les travailleurs à la négociation collective établi par l'OIT, quelles que soient les modalités d'emploi. La reconnaissance d'une relation de travail entre les employeurs des plateformes et les travailleurs permettrait aux travailleurs de bénéficier de droits du travail.

... pour éliminer la fraude fiscale, l'évasion fiscale et le dumping fiscal

1 Les gouvernements du G20 et leurs instances juridictionnelles qui facilitent la fraude et l'évasion fiscales doivent mettre fin à leurs pratiques. Certains membres du G20 et les instances juridictionnelles parmi les membres du G20 doivent réviser immédiatement leurs structures fiscales afin de commencer à collecter eux-mêmes les impôts et permettre à d'autres pays d'en faire autant, au lieu d'entrer en concurrence pour attirer des ressources financières en privilégiant la confidentialité, l'anonymat, les faibles taux d'imposition, les entreprises «boîtes aux lettres» et d'autres mécanismes.

2 Prendre toutes les autres mesures possibles contre la fraude et l'évasion fiscales de manière urgente. Lorsque les individus et les entreprises multinationales placent leur argent dans les paradis fiscaux, cela prive les gouvernements de revenus qui auraient pu servir à financer l'action pour le climat, la protection sociale, les services publics et d'autres nécessités vitales. Le L20 propose de taxer les bénéficiaires mondiaux des entreprises multinationales à l'aide d'un mécanisme de répartition, ce qui permettrait de traiter les entreprises multinationales et leurs filiales comme des entités individuelles. Un mécanisme de répartition est particulièrement utile pour imposer les entreprises qui, face à la numérisation croissante, dépendent fortement d'actifs incorporels difficiles à évaluer et faciles à déplacer d'un pays à un autre. La valeur doit être taxée là où elle est créée. La spirale infernale consistant à réduire constamment le taux de l'impôt sur les sociétés doit cesser. Il conviendrait de définir un taux d'imposition mondial minimum dans les pays du G20 et au-delà. Par ailleurs, le L20 réitère son appel en faveur des déclarations d'impôts publiques pays par pays et d'administrations fiscales nationales suffisamment dotées en personnel, en ressources physiques et en programmes de formation. C'est pourquoi l'initiative relative à l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices nécessite une réforme ambitieuse. Toutes les nations doivent travailler ensemble pour discuter d'une fiscalité internationale et garantir une meilleure coopération internationale afin d'empêcher l'évasion fiscale.

3 Mettre en place une fiscalité progressive. Le G20 devrait être à la tête de la communauté mondiale pour instaurer des impôts progressifs afin de constituer la base d'une économie juste, d'accroître les ressources budgétaires et de répartir les revenus.

... et pour renforcer le système commercial mondial.

1 Entreprendre une réforme ambitieuse et nécessaire de l'OMC pour intégrer l'application des normes liées au travail et à l'environnement. Au niveau des activités économiques internationales, le L20 demande une coopération économique de meilleure qualité, dans

un système commercial multilatéral juste, qui promeuve un développement économique durable pour toutes les nations, ainsi que la préservation et la protection de l'environnement, le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Le système commercial mondial doit soutenir la réalisation du Nouveau contrat social et de la Garantie universelle de travail.

2 Veiller à la cohérence politique entre l'OIT et les IFI, et d'autres institutions de gouvernance mondiale. Pour privilégier une économie juste, il faut des politiques coordonnées entre l'OIT, la Banque mondiale et le FMI; les institutions de gouvernance financière doivent soutenir la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans la Déclaration de Philadelphie, au lieu d'encourager des recommandations qui aggravent la pauvreté et les inégalités.

S'il n'y a pas de mécanisme puissant de cohérence des politiques, par exemple sous la forme d'une réunion conjointe des ministres du Travail et des Finances, associée à une forte participation des partenaires sociaux, il risque d'y avoir des résultats contradictoires entre les résultats attendus en matière d'emploi et de finance dans les pays du G20 – en particulier en ce qui concerne les domaines prioritaires des réformes structurelles. Il est important de maintenir et de renforcer les consultations des parties prenantes, plus précisément l'engagement avec les partenaires sociaux, notamment au niveau des dirigeants du G20, car cela s'est révélé être une bonne pratique dans plusieurs sommets du G20.

Les dirigeants du G20 ont la considérable responsabilité de donner l'exemple et de parvenir à un consensus dans les instances multilatérales afin de coordonner l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre à l'échelle mondiale. Ils devraient chercher à lutter de toute urgence contre diverses menaces mondiales immédiates, telles que le changement climatique, la généralisation du travail précaire, l'extrême concentration des richesses, la spéculation et l'instabilité financière, les niveaux élevés d'endettement, la recherche de la réduction de l'impôt sur les sociétés, le chômage persistant et les nombreuses formes d'inégalité qui continuent d'augmenter.



**PRIORITÉS
DU L20 POUR
LE SOMMET
DU G20**

OSAKA, JAPON, 28-29 JUIN 2019